Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260709-D2026_066-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le NEUF du mois de JUILLET

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 02 juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BODERE Dominique, BOYER Laurent, CHARMENTRAY Stéphane, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LANDOAS Tristan, LANGLAIS Mathieu, LE BIHAN Brigitte, LE COZ Quentin, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, PIROT Geneviève, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : MONFORT Annaïg à PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique à EVEN Anne-Claire

Absent : GAUTIER Pierre-Louis

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-066

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Madame le Maire soumet à l'Assemblée la demande reçue du comptable public pour l'admission en non-valeur des titres de recettes en raison de restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite pour un montant de 26,10 € et de décision d'effacement de dette suite à une procédure de surendettement à hauteur de 951,54 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les états du comptable public reçu en date du 29 juin 2026,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivant :

Exercice	Titre	Montant	Imputation
2026	45-1	0.10 €	6541
2014	2662-1	26.00 €	6541
2023	2063-2	30.18 €	6542
2023	2894-2	30.18 €	6542
2023	2894-1	203.74 €	6542
2023	2063-1	58.34 €	6542
2024	2062-2	32.74 €	6542
2024	1895-2	32.74 €	6542
2024	334-1	141.90 €	6542
2024	1895-1	210.86 €	6542
2024	2062-1	210.86 €	6542
		977.64 €	

- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF